



Les sages-femmes se mobilisent pour défendre la profession, l'augmentation des salaires et des retraites

Les sages-femmes des fonctions publiques hospitalière et territoriale ne décolèrent pas !

L'indigence du gouvernement à gérer la crise sanitaire a mis en évidence les conséquences des politiques de santé inadaptées et de la baisse drastique des moyens attribués aux professions de santé, aux établissements de santé et aux collectivités territoriales. Le droit à la santé et l'égalité d'accès aux soins sont gravement compromis. Avec la loi du 6 août 2019, le gouvernement s'attaque aux droits collectifs des agents publics. Il est urgent de se mobiliser en masse le 27 janvier 2022, journée interprofessionnelle de grève et de manifestation.

En lutte depuis plusieurs mois, les sages-femmes n'acceptent pas que le gouvernement et les ministères de tutelle continuent à faire la sourde oreille en ne répondant pas favorablement aux légitimes revendications.

Tassement des grilles : des inégalités salariales inacceptables !

Force est de constater que le Ségur n'a pas été à la hauteur des légitimes attentes des professionnelles. En ne revalorisant pas de la même façon les sages femmes hospitalières et territoriales, le gouvernement s'attaque délibé-

rément à l'égalité de traitement entre les fonctionnaires exerçant la même profession. C'est inacceptable ! Même profession, même qualification, même traitement pour toutes les sages-femmes ! La situation des sages-femmes territoriales n'est pas isolée, il est urgent de remettre de la cohérence et de l'équité au sein des trois versants de la fonction publique, notamment en assurant le même niveau de salaire entre les hommes et les femmes, et une équité de traitement à même niveau de qualification et de responsabilité entre les différentes filières.

Une profession médicale dont la qualification, la responsabilité professionnelle doivent être reconnues

Les sages-femmes sont maltraitées et exposées à des difficultés pour travailler correctement : glissement de tâches, objectifs de rentabilité, charge de travail accrue...

Agent.es de catégorie A, les sages-femmes doivent pouvoir exercer leur responsabilité professionnelle dans de bonnes conditions et avec des effectifs suffisants. Pour le versant hospitalier, la CGT demande la création d'une vraie filière médicale indépendante par voie législative../..

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET MANIFESTATIONS
JEUDI 27 JANVIER 2022
POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX !

C'est pour toutes ces raisons que les Fédération des services publics, de la santé et de l'action sociale, et leurs unions fédérales respectives, revendiquent pour les sages-femmes relevant de la fonction publique

- La revalorisation immédiate des traitements et des primes qui prenne en compte la responsabilité et le niveau de qualification à BAC+5
- Une revalorisation du point d'indice à 6 euros
- La reconnaissance des qualifications, de l'expertise et des responsabilités
- Une sixième année d'étude débouchant sur une thèse d'exercice
- Un plan de recrutement massif d'emplois statutaires de sages-femmes, nécessaire pour assurer la continuité et la qualité du service public
- Le renforcement des centres de PMI et CPEF et arrêt immédiat de leur fermeture ;
- Une loi de finances publiques et un PLFSS à la hauteur des besoins et permettant d'assurer les missions de service public
- Des politiques publiques médico-sociales et de santé ambitieuse pour un service public de qualité accessible à toutes et tous partout sur le territoire

Nous faisons toutes et tous face à la dégradation générale des conditions de travail, de rémunération et à l'absence de reconnaissance des qualifications de l'ensemble des secteurs publics et privés. La CGT appelle toutes les sages-femmes, toutes les organisations de sages-femmes à se mobiliser massivement et unitairement.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET MANIFESTATIONS JEUDI 27 JANVIER 2022 POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX !



J'ADHÈRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

